



Reconnue d'utilité publique
par décret du 13 mai 1998.

*Discours de Mme JEANNERET
Présidente d'Yvelines Environnement
Inauguration de l'exposition
25^{ème} anniversaire du Cycle d'Education à l'Environnement
A l'Orangerie de Madame Elisabeth
jeudi 22 mai 2014*

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Elus,
Chers Enseignants,

Je ne saurai commencer mon discours sans vous remercier d'être venus nombreux à l'inauguration de l'exposition des oeuvres réalisées par les enfants de notre département, sous l'impulsion de leur enseignants ou éducateurs.

Un tout particulier remerciement à Monsieur Pierre Bédier Président du Conseil général des Yvelines qui nous fait l'honneur, malgré un emploi du temps très chargé, d'inaugurer cette exposition.

En 1750, Buffon écrivait "*l'Homme n'est-il pas l'espèce la plus nuisible de toutes*". Selon Umberto Eco : "*le processus de destruction de l'environnement a commencé avec l'invention du feu et, plus loin encore, avec le premier coup porté sur un silex pour en modifier la forme.*" (Entretiens sur la fin des temps). L'anathème étant lancé "l'homo sapiens" commença à cogiter : **comment concilier nuisances et qualité de vie ?**

Or déjà sous l'Ancien Régime des textes ont été promulgués, d'abord à l'échelon local, car il s'agissait de protéger la santé des habitants, puis national sous l'Empire : ordonnance de 1806 du Préfet de Police de Paris, puis décret impérial de 1810 étendant le système à tout le pays. Sans doute n'y avait-il pas encore une véritable prise de conscience et il faudra l'apparition et le développement de l'ère industrielle ainsi que l'explosion démographique pour que celle-ci émerge réellement.

Ce bref rappel historique n'est qu'un "clin d'œil" permettant de voir le chemin parcouru.

- L'environnement n'est plus une simple annexe de la santé publique. Il est devenu le patrimoine commun de la nation, qu'il faut transmettre aux générations futures : il faut donc le gérer de façon économe.
- Dans cet esprit, toute activité humaine, consommatrice de biens ou d'énergie, prélève dans ce patrimoine commun ce qui lui est nécessaire pour s'exercer ; il est donc impératif de restituer ce que l'on a pris : filtrer l'air qu'on a pollué, épurer l'eau qu'on a consommée, éliminer les déchets que nous produisons en grande quantité, notamment ceux générés par les nouvelles technologies etc....

Il semble, aujourd'hui, qu'un consensus général se dégage sur ce point, qu'il s'agisse des élus, des associations ou des industriels, grâce aux liens entre autre tissés avec la CCI Versailles-Yvelines, qui cherchent à le respecter dans toute la mesure du possible. Ce pourquoi nous avons le soutien de tous, sans oublier bien sûr l'appui des Ministères, afin de créer ce Cycle d'Education à l'Environnement qui permet aux jeunes de 5 à 15 ans, depuis 25 années, d'avoir une réflexion autour de l'ensemble des thèmes concernant notre environnement.

20, rue Mansart
78000 VERSAILLES
Tél. : 01 39 54 75 80
Fax. : 01 39 54 61 66
yvelines.environnement@orange.fr

N° Siret 400 047 882 00016
Code APE : 9104Z



Constituant un véritable projet concret, culturel et éducatif, ce jeu-concours a pour but de responsabiliser les jeunes à la protection de l'environnement, et d'aider les enseignants et les responsables des accueils de loisirs à les encadrer efficacement pour la participation à ce jeu-concours.

Je me réjouis aussi que, grâce à la participation active des Ministères de l'Education Nationale et de la Cohésion Sociale, soient concernés **597 écoles, 138 collèges et environ 300 accueils de loisirs.**

Mais il ne faut pas oublier, il y a 25 ans déjà, que cette manifestation n'a pu avoir lieu qu'avec le soutien du Président Paul-Louis Tenaillon qui fut le premier à m'encourager.

Nous lui devons, aussi, le rachat de ce Domaine d'exception, dont l'orangerie nous est si aimablement offerte pour le temps de cette exposition par Pierre Bédier, Président du Conseil général.

Merci de votre attention et je vous invite à nous retrouver autour du buffet dans la joie et l'amitié.

*Reconnue d'utilité publique
par décret du 13 mai 1998.*

20, rue Mansart
78000 VERSAILLES
Tél. : 01 39 54 75 80
Fax. : 01 39 54 61 66
yvelines.environnement@orange.fr

N° Siret 400 047 882 00016
Code APE : 9104Z